

COMMISSAIRE DU RECENSEMENT DANS ELGIN-EST.

M. INGRAM :

¹ Qui a été nommé commissaire de recensement pour le district de Elgin-est ?

2. Combien de personnes ont demandé la position, et quels sont leurs noms ?

3. Combien de personnes ont demandé la position d'énumérateur, quels sont leurs noms, et combien ont été choisies jusqu'à présent ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE (M. Fisher) : En réponse à la première question, je dois dire que M. A. D. McGugan sera le commissaire du recensement pour le district électoral d'Elgin-est. En réponse aux questions 2 et 3, il n'y a pas eu de demandes.

M. INGRAM : L'honorable ministre dit-il que M. McGugan sera commissaire pour Elgin-est ou Elgin-ouest ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE (M. Fisher) : Pour Elgin-est.

HOTEL DES MONNAIES.

M. INGRAM :

Le gouvernement a-t-il l'intention d'établir un hôtel des monnaies au Canada ? Dans l'affirmative, où et quand ?

Le MINISTRE DES FINANCES (M. Fielding) : En réponse à l'honorable député, je dois dire que le gouvernement se propose de déposer durant cette session un projet concernant l'établissement d'un hôtel des monnaies au Canada.

MONNAIES USEES OU MUTILEES.

M. INGRAM :

Le gouvernement a-t-il l'intention de retirer de la circulation toutes les monnaies usées ou mutilées ?

Le MINISTRE DES FINANCES (M. Fielding) : Il n'y a rien dans la loi concernant le retrait des monnaies usées ou mutilées et le gouvernement n'a aucun pouvoir pour agir dans ce sens ; ceux qui mutilent ou grattent les pièces de monnaies sont passibles de poursuites et de la prison, d'après le code pénal. Les monnaies mutilées n'ont pas cours légal d'après la loi sur le numéraire et tout le monde devrait les refuser. Quant à savoir s'il vaudrait mieux modifier la loi actuelle au sujet des monnaies mutilées ou usées, c'est une question à étudier.

ARRIVAGES DE GRAINS.

M. BENNETT :

Combien de minots de grain ont été reçus aux ports suivants, pendant la saison de navigation de 1900 : Midland, Owen Sound, Parry Sound, Collingwood, Goderich et Sarnia ? Et de quels ports ce grain a-t-il été expédié ?

Le MINISTRE DES DOUANES (M. Patterson) : Dès que l'avis de cette interpellation a été publié sur l'ordre du jour, des messages télégraphiques ont été envoyés aux différents ports mentionnés, pour obtenir les renseignements. Toutes les réponses ne nous sont pas encore parvenues, mais du moment qu'elles seront reçues, je les communiquerai à la Chambre.

REVISION DES STATUTS.

M. LaRIVIERE :

Les statuts fédéraux seront-ils révisés prochainement ?

Le SOLLICITEUR GENERAL (M. Fitzpatrick) : Oui.

TERRES FEDERALES.

M. LaRIVIERE :

Le gouvernement se propose-t-il de modifier l'Acte des terres fédérales en réduisant le taux d'intérêt sur la balance impayée du prix des terres publiques vendues à termes ?

Le MINISTRE DE L'INTERIEUR (M. Sifton) : Oui. La loi mentionnée dans l'interpellation fixe le taux de l'intérêt à 5 pour 100 et nous demanderons au parlement d'appliquer ce taux aux ventes des terres fédérales.

PRETS AUX MENNONITES DU MANITOBA.

M. LaRIVIERE :

1. Quel était le montant du prêt fait aux Mennonites établis au Manitoba, et quel était le taux d'intérêt à payer ?

2. Quelle a été la réduction faite subséquemment dans le taux de l'intérêt et quel montant représente cette réduction ?

3. Le montant total du prêt dû a-t-il été remboursé, ainsi que l'intérêt ? Sinon, quel montant reste encore impayé ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE (M. Fisher) : (1). Il a été prêté \$96,400 aux Mennonites établis au Manitoba. L'intérêt à 6 pour 100, ne devrait commencer à courir que quatre ans après la date du prêt.

Les paiements subséquents devaient se faire en sommes calculées à 6 pour 100, intérêt composé. 2. Il s'opéra plus tard une réduction de six pour cent, intérêt composé à quatre pour cent, intérêt simple. Il est impossible de calculer le chiffre réel de cette réduction. 3. La totalité du prêt a été remboursée, avec intérêt à quatre pour cent. Totalité du prêt, \$96,400 ; totalité de la somme payée, \$130,381.43 ; intérêt, \$33,981.43.

JURIDICTION D'APPEL DU MINISTRE DE L'INTERIEUR.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER :

Le gouvernement se propose-t-il de présenter au cours de la présente session quelque mesure